

COMPTE RENDU de la SÉANCE du 16 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de DOEUIL SUR LE MIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques TROUVAT.

- Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 10 janvier 2024
- Nombre de Conseillers en exercice : 10

PRESENTS : M. ARANA Yoan, M. BLAY Mathieu, Mme CREMADES Laurence, M. COUTON Thierry, Mme Nadia GRELIER, M. GRELIER Dany, Jean-Jacques TOUTOUS, M. Jacques TROUVAT ;

EXCUSE: M. Arnaud CLERCY, M. BLUSSEAU Denis,

ABSENT:

Mme Nadia GRELIER a été élue secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion du 19 décembre 2023, le conseil municipal valide le compte rendu.

1 – DÉLIBÉRATION SUR LE CHOIX D'AMÉNAGEMENT DES PARCELLES A 452 – YD 21 :

M. le maire rappelle que le conseil a décidé de favoriser l'arrivée de nouveaux habitants dans la commune. A cet effet, il a été proposé de réaliser deux permis d'aménager sur les parcelles A 452 et YD 21, afin d'offrir des terrains à bâtir.

- **PARCELLE A 452**

M. le maire présente les deux projets de division de la parcelle A 452 réalisé par SYNERGÉO, le conseil décide de retenir le projet de division qui inclue la rangée d'arbres.

M. le maire propose au conseil municipal de mandater M. MECHAIN de SYNERGÉO et M. CHAPACOU Architecte DPLG, pour réaliser et déposer le permis d'aménager pour la parcelle A 452.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de M. le maire.

- **PARCELLE YD 21**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le plan d'aménagement réalisé par SYNERGÉO de la parcelle YD 21 et son prévisionnel financier. La parcelle est divisée en 2 tranches, comportant chacune 5 lots.

Le coût prévisionnel d'aménagement de la 1^{ère} tranche est de 50 900 € HT, soit 61 080 € TTC.

Le coût prévisionnel d'aménagement de la 2^{ème} tranche est de 124 100 € HT, soit 148 920 € TTC.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de mandater M. MECHAIN de SYNERGÉO et M. CHAPACOU Architecte DPLG, pour réaliser et déposer le permis d'aménager pour la parcelle YD 21.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de M. le maire.

2 – ORGANISATION DES VŒUX DU MAIRE :

Cérémonie des vœux du maire le vendredi 19 janvier 2024 à 18h30 à la salle des fêtes, un cocktail sera servi par la municipalité après la cérémonie.

3 – PRÉSENTATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION FAITE PAR L'ÉCOLE DE VILLENEUVE LA COMTESSE :

M. le maire présente au conseil municipal la demande de subvention exceptionnelle de l'école de Villeneuve la Comtesse pour la sortie scolaire au CPA Lathus pour les 124 élèves de l'école (du 22 au 24 mai pour les élèves de l'élémentaire et du 5 au 7 juin 2024 pour les élèves de la maternelle).

A ce jour, un budget prévisionnel de 19 963.44 € pour la sortie, laisse apparaître un déficit de 1 763,40 €, l'école nous propose donc de régler la somme forfaitaire de 18 € par élèves, Doeuil comptant 31 élèves scolarisés à Villeneuve la Comtesse, soit un total de 558 €.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- D'accepter la proposition faite par l'école de Villeneuve la Comtesse
- De régler la somme de 558 € pour la subvention exceptionnelle

M. le maire tient à préciser que pour l'année prochaine, le conseil demande à être consulté pour l'organisation de l'ensemble des sorties.

4 – DEVIS BMS POUR LES TRAVAUX DE TOITURE DE L'ÉGLISE :

M. le maire présente au conseil municipal le devis de la société BMS pour le repositionnement des tuiles qui ont été déplacées par la tempête.

Le conseil valide le devis de la société BMS pour un montant de 2 998.80 €, les travaux seront réalisés prochainement.

5 – PROJET COMMUNAL :

M. le maire et le conseil municipal échangent sur le « bien chez nous », plan communal d'action 2023 – 2027 sur différents axes de travail ainsi que sur les modalités et actions à mettre en place :

- **L'installation de nouveaux habitants :**
 - Créer des logements dans des bâtiments communaux.
 - Aménager des parcelles constructibles.

- Développer l'accueil.
- **Renforcer la sécurité des biens et des personnes :**
 - Rénover la voirie communale.
 - Doter la commune d'un éclairage public modernisé.
 - Mettre en place un système de vigilance citoyenne.
 - Protéger les biens contre les risques incendie.
 - Gestion du stationnement sur la voie publique.
- **Dynamiser le centre historique du village :**
 - Aménager la place de l'église.
 - Installer le café associatif dans l'annexe de la Coop.
 - Connecter le centre historique à tout le village.
- **Valoriser les atouts patrimoniaux et culturels de la commune :**
 - Faire vivre l'église Notre-Dame de l'Assomption.
 - Mettre en valeur le petit patrimoine rural.
 - Faire valoir le patrimoine naturel.
 - Mieux figurer dans la documentation touristique locale.
 - Œuvrer avec les associations communales.
- **Développer une politique de communication :**
 - Promouvoir la commune.
 - Mieux informer les habitants.
 - Informer sur les événements de la commune.
- **Optimiser les leviers d'action budgétaires :**
 - Rechercher toutes les sources de financement possible.
 - Générer des sources de revenus.
 - Optimiser le fonctionnement des services communaux.

6 – SUBVENTION FONDS VERT :

M. le maire présente au conseil municipal le mail de Mme Christelle RAPIERA du comité technique fonds vert reçu en date du 5 janvier 2024. Elle nous informe que le taux de subvention retenu pour l'opération de rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public est de 25% soit 13 076,03 € et non de 32.5%, soit 17 006,70 € sollicité lors de notre demande de subvention au fonds vert.

Le conseil décide de maintenir l'opération malgré tout.

7 – ARRÊTÉ DE NUMÉROTATION PARCELLES :

M. le maire rappelle au conseil municipal que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

Considérant que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune ;

- Il est prescrit la numérotation suivante sur la voie « Rue des Puits » ; La Ville aux Moines ; Parcelle E 594 → N° **40 Rue des Puits**.

- Il est prescrit la numérotation suivante sur la voie « Impasse des Sources » ; Parcelle A535 - Renumérotée A 1061 → N° **1 Impasse des Sources** ;

8 – QUESTIONS DIVERSES :

- Plantation de haies : le conseil décide de fixer le rendez-vous le 27 janvier à 8h30 au café associatif qui offrira le café.
- Eclairage public : lors de la mise en place des nouvelles horloges astronomiques fin février 2024, le conseil a décidé de revoir les horaires d'éclairage et de les fixer comme suit :
 - *Allumage : 6h30*
 - *Extinction : 22h30*
- Taille des rosiers : le conseil municipal valide le devis de M. Sylvain LARGEAU pour la taille des rosiers le long du mur du cimetière.
- Lutte contre les frelons asiatiques : le conseil décide d'acquérir auprès du FREDON, 15 pièges qui seront à la disposition de la population et à retirer en mairie.

La séance est levée à 23h00